



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le 03 avril à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noëlle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Anne OLIVIER

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Charlotte PERCHER
Philippe RODRIGUES
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA M'BEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Jean-Pierre GUYONNAUD, Martin MOTTET, Linda DION, Oscar NAVARRO

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jean-Pierre GUYONNAUD à Muriel DINTHEER, Martin MOTTET à Noëlle CORNO, Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY

Annie LE GAL LA SALLE a été élue Secrétaire de Séance.

MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE RENTRÉE 2023

DL_2023_04_21

Monsieur GODET expose :

La répartition des effectifs au sein de nos écoles apparaît aujourd'hui déséquilibrée. La volonté de favoriser un accueil de qualité au sein de nos écoles, pour l'ensemble des élèves chapelains, amène la Ville de la Chapelle sur Erdre à réfléchir à une modification de la carte scolaire.

Aujourd'hui les écoles de la Blanchetière et de Robert Doisneau ont la capacité d'accueillir de nouveaux élèves contrairement aux écoles maternelle et élémentaire de la Lande de Mazaire. Afin de ralentir, voir d'enrayer la forte saturation de ces écoles, il est important de délester un nombre suffisant d'élèves sur les deux écoles moins engorgées.

Les trois propositions sont:

- 1) Étendre le périmètre scolaire de l'école Robert Doisneau en remontant vers le nord (voir carte jointe), délestant légèrement l'école de la Blanchetière afin de lui permettre également d'accueillir de nouveaux élèves du centre ville (aujourd'hui rattachés au secteur de la Lande de Mazaire).
- 2) De délester une petite partie de la Lande de Mazaire sur le périmètre de la Blanchetière (quelques rues - voir carte jointe).
- 3) De matérialiser un cinquième périmètre central à la jonction des périmètres de Beusoleil, Lande de Mazaire et la Blanchetière qui sera un périmètre tampon permettant de décider des affectations sur une des 3 écoles concernées.

Rappel du dispositif de sectorisation scolaire

Le Code de l'Education, notamment son article L212-7 dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en vigueur depuis le 1er janvier 2005, dispose que « Dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil municipal. »

En application de ce texte, le Conseil municipal délibère afin de déterminer ces périmètres scolaires, aux fins de maintenir une gestion équilibrée des effectifs dans les différents groupes scolaires de la commune, tout en favorisant une mixité sociale .

Périmètre scolaires

L'affectation d'un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire, relevant de l'enseignement public, obéit au principe de sectorisation scolaire.

Liste des rues concernées dans l'extension du périmètre scolaire de l'école Robert Doisneau (proposition 1) :

- Rue de Château d'eau
- Rue du Pâtis vert
- Allée du Pic-Vert
- Rue des Noisettes
- Rue des Oiseaux
- Route de Nantes
- Rue du Puits
- Rue de la Verdure
- Rue du Vieux Four

- Rue du Taillis
- Rue des Iris
- Rue de la Vrière
- Rue de la Lande de la Vrière
- Rue de la Bavière
- Rue de la Toscane
- Rue de la Catalogne
- Rue de Lorraine

Liste des rues concernées dans l'extension du périmètre scolaire de l'école Blanchetière (proposition 2) :

- Rue Vincent d'Indy
- Rue Hertor Berlioz
- Avenue Mozart
- Rue des Champs Blancs
- Rue Charles Gounod

Liste des rues concernées par la matérialisation d'un cinquième périmètre scolaire (proposition 3) :

- Allée de l'Étang
- Allée des Fougères
- Allée du Mortier
- Avenue de la Gare
- Avenue de la Roussière
- Avenue des Noieries
- Chemin de l'Aulnay
- Impasse des Dryades
- Impasse François Coli
- Place de la Gilière
- Place de la République
- Place Dominique Savelli
- Place Épiphanie Rozier
- Rue Antoine de Saint Exupéry
- Rue Charles de Gaulle (n°0 à 23 pair et impair)
- Rue Charles Nungesser
- Rue de l'Erdre (n°2 à 6 pair et 1 à 19 impair)
- Rue de la Barbotière
- Rue de la Croix
- Rue de la Gascherie
- Rue de la Rivière (n°0 à 8 pair)
- Rue de la Source
- Rue de Sucé
- Rue des Cornières
- Rue des Noyers
- Rue Descartes (n°0 à 8 pair et n° 1 à 7 impair)
- Rue du Clos de l'Aulnay
- Rue du Clos Pasquier
- Rue du Plessis (n°0 à 40 pair et impair)
- Rue du Président Coty
- Rue François Clouet
- Rue Georges Guynemer

- Rue Jean Jaurès
- Rue Jean Mermoz
- Rue Julien Poydras de la Lande
- Rue Lanoue Bras de Fer (n°0 à 10 pair et n° 1 à 5 impair)
- Rue Louise Maisonneuve (n°14 à 16 pair et n° 1 à 5 impair)
- Rue Louise Michel
- Rue Madame de Sévigné
- Rue Marin Luther King
- Rue Mendès France (n° 1 à 17 pair et impair)
- Rue Pierre Lucas
- Rue Raymond Guinel
- Rue Rogatien Levesque

Vu l'avis de la commission Éducation et Parentalité réunie le 23 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **D'APPROUVER** les modifications de la carte scolaire,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

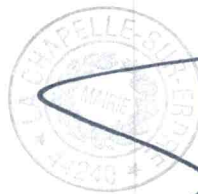
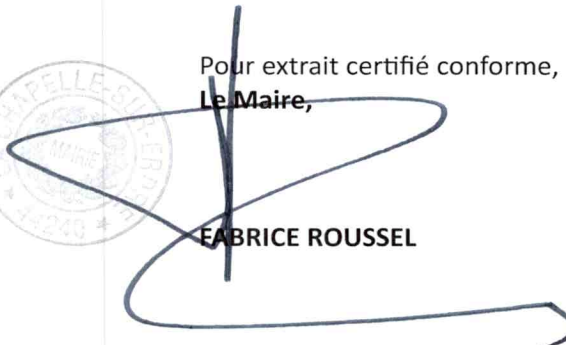
Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,

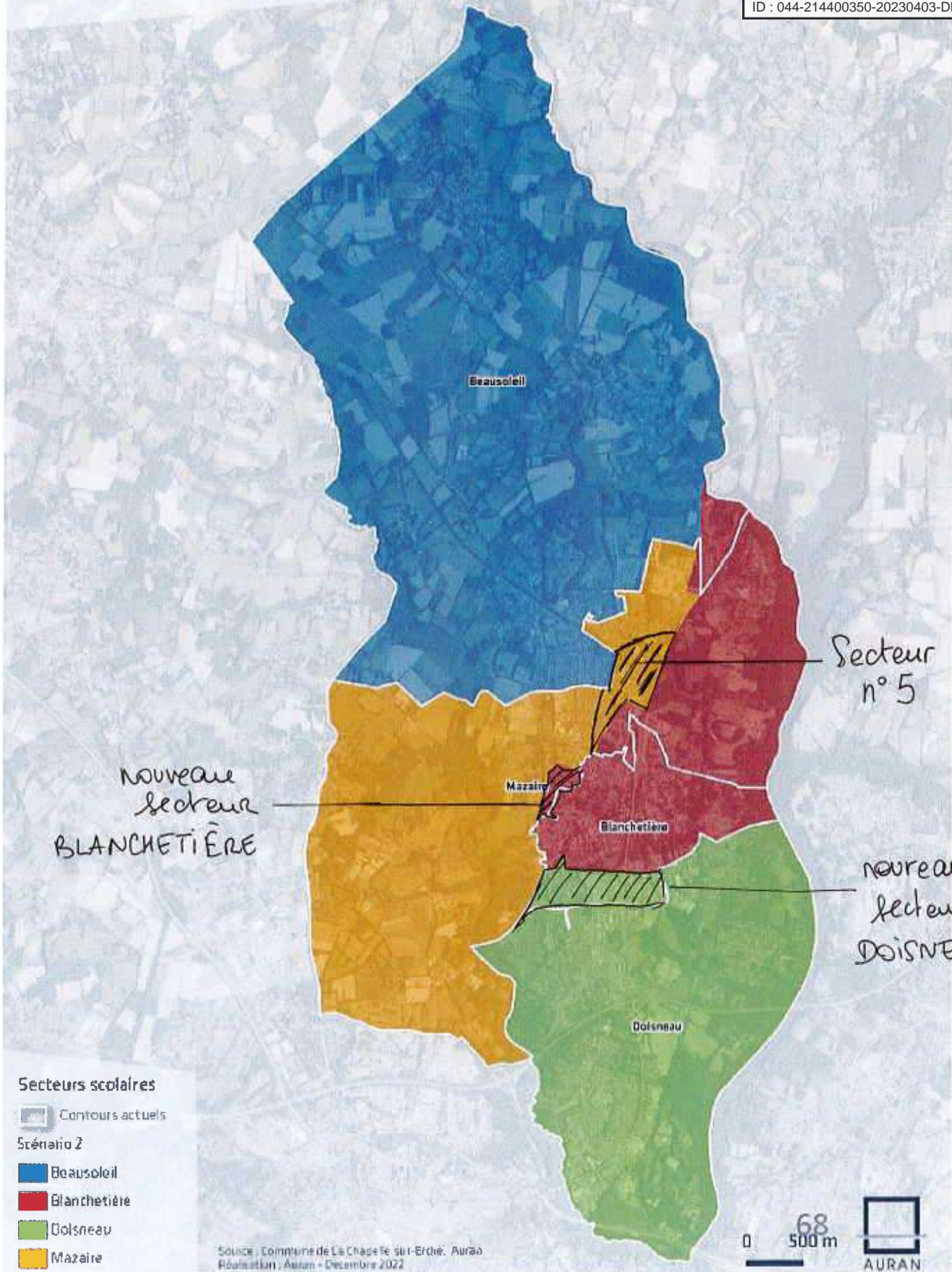


ANNIE LE GAL LA SALLE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



FABRICE ROUSSEL



Secteurs scolaires

Contours actuels

Scénario 2

Beausoleil

Blanchetière

Doisneau

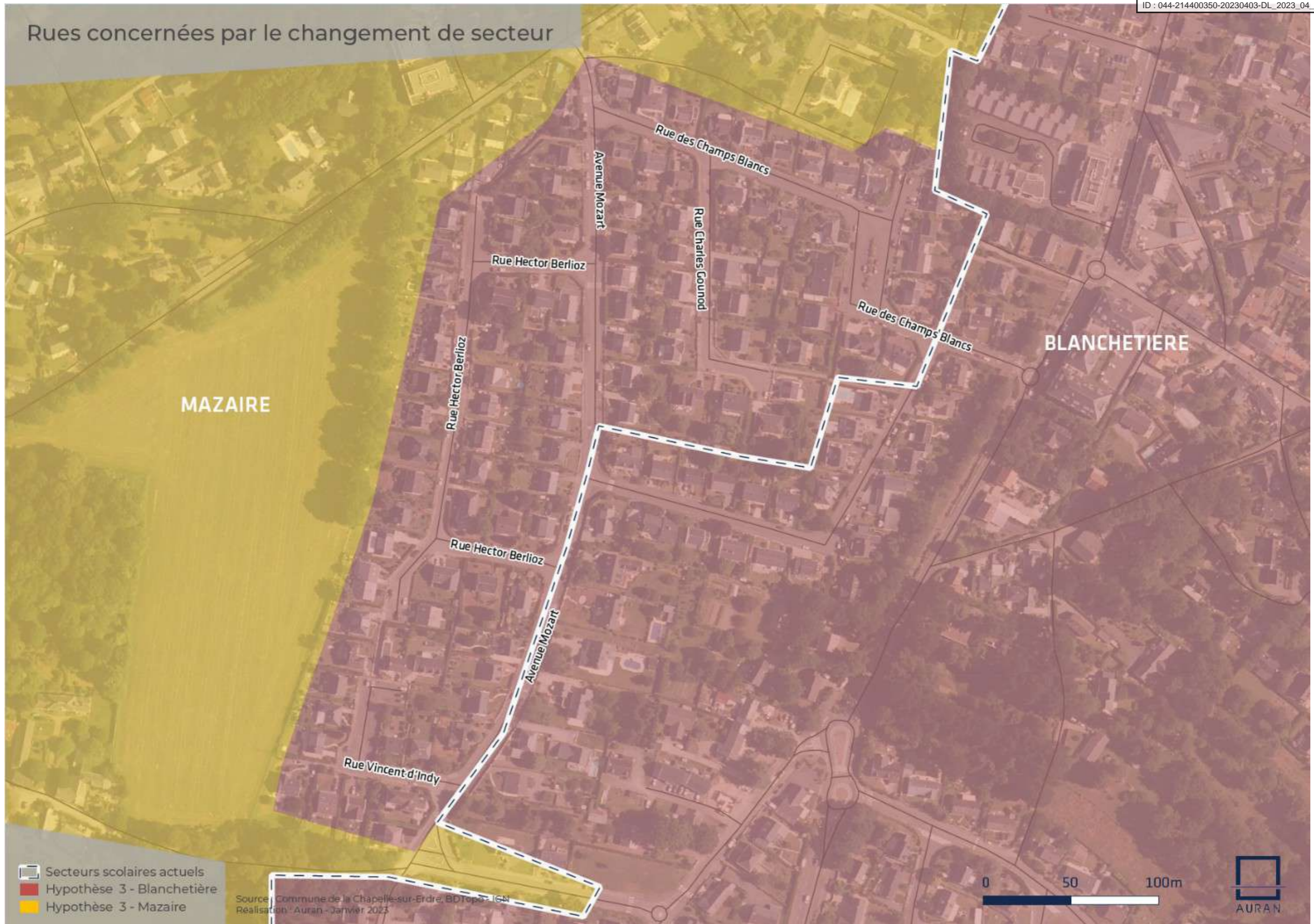
Mazaire

Source : Commune de La Chapelle-sur-Erdre, Aurao
Réalisation : Aurao - Décembre 2022

0 68 500 m



Rues concernées par le changement de secteur



MAZAIRE

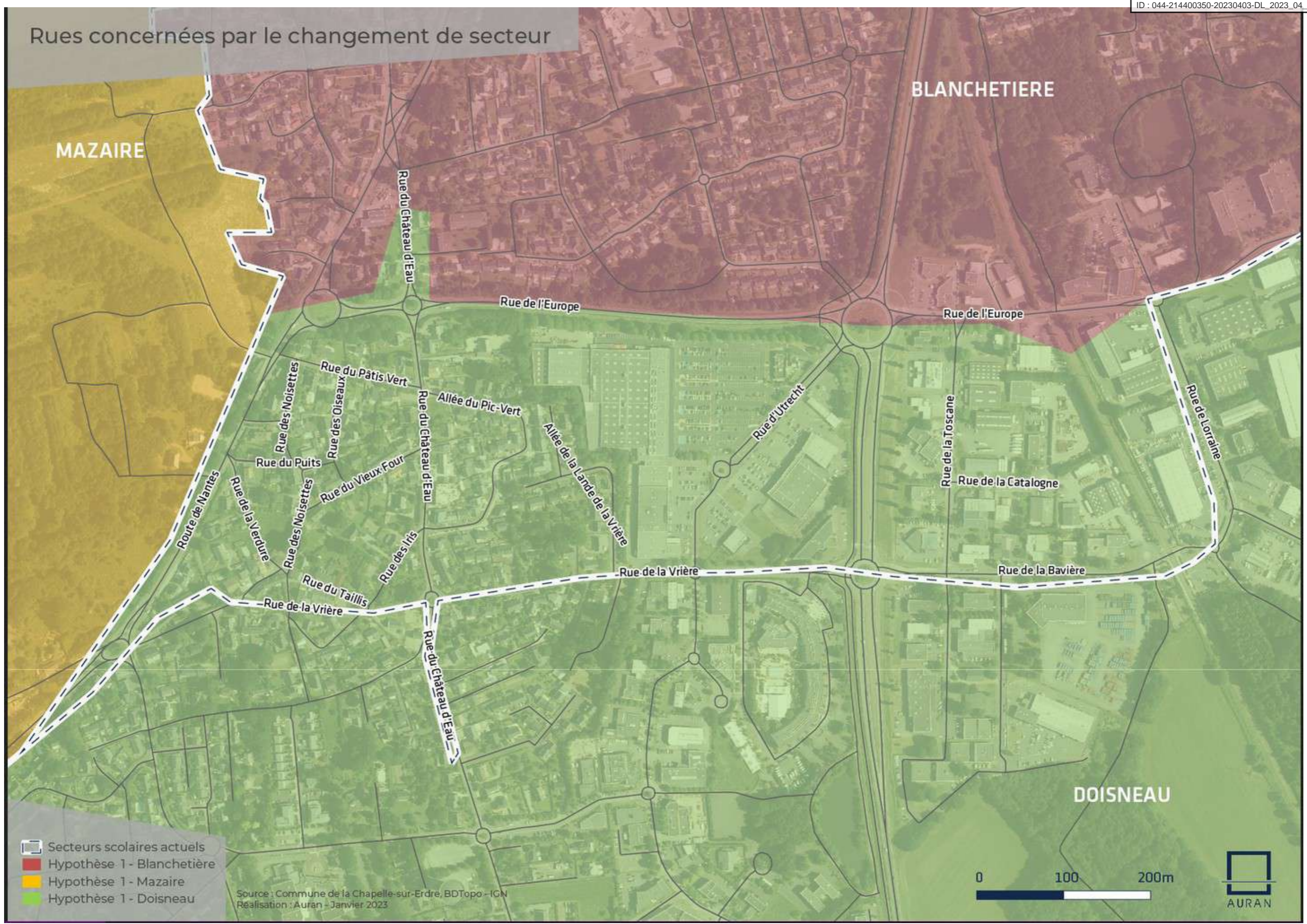
BLANCHETIERE

- Secteurs scolaires actuels
- Hypothèse 3 - Blanchetière
- Hypothèse 3 - Mazaire

Source : Commune de la Chapelle-sur-Erdre, BDTopo - IGN
Réalisation : Aurant - Janvier 2023



Rues concernées par le changement de secteur



- Secteurs scolaires actuels
- Hypothèse 1 - Blanchetière
- Hypothèse 1 - Mazaire
- Hypothèse 1 - Doisneau

Source : Commune de la Chapelle-sur-Erdre, BDTopo - IGN
Réalisation : Auran - Janvier 2023



